

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**2EME Réunion de 2016**

**Séance du 12 et 13 avril 2016**

**CD20160412\_37  
id. 2310**

*Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.*

*Présents :*

*M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL*

*Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. D. ROGER*

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX  
NORMES ET D'ACCESSIBILITÉ DE L'EHPAD "RÉSIDENCE DU  
LAC" À LAFRANÇAISE**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil Départemental a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Établissements pour Personnes Âgées (F.A.M.E.P.A.) régi par les dispositions suivantes :

- **travaux subventionnables** : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- **taux de subvention** : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;
- **subvention maximum** limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise sollicite une aide départementale de 19 680,00 € en vue de réaliser des travaux de mise aux normes et d'accessibilité de l'EHPAD "Résidence du Lac" à Lafrançaise.

Ces travaux consistent principalement à changer l'ascenseur défectueux et à installer des portes automatiques à l'entrée pour favoriser le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Le coût des travaux s'établit à **98 400,00 €**, répartis comme suit :

- Travaux de mise aux normes et d'accessibilité.....	71 000,00 €
- Honoraires architecte et divers.....	11 000,00 €
<b>Total H.T.....</b>	<b>82 000,00 €</b>
- TVA à 20 %.....	<u>16 400,00 €</u>
<b>Total TTC.....</b>	<b>98 400,00 €</b>

Le plan de financement proposé est le suivant :

- <b>Subvention Conseil Départemental (20 %)</b> .....	<b>19 680,00 €</b>
- Subvention Conseil Régional (accessibilité) .....	21 875,00 € (en cours)
- Emprunt et autofinancement.....	<u>56 845,00 €</u>
<b>Total TTC.....</b>	<b>98 400,00 €</b>

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Accorde au Centre communal d'action sociale de Lafrançaise, selon le plan de financement détaillé ci-dessus, une subvention de 19 680 € pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'EHPAD "Résidence du Lac" de Lafrançaise ;
- Ratifie l'inscription des crédits correspondants à l'article 204142 sous fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

*Ne prend pas part au vote : 1 (Madame Jalaise)*

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC